

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU n° 3**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 12 mai 2015

Le douze mai deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- absents : 03
- votants : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2015

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Christelle DUVERNAY, Emmanuelle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

ABSENTS EXCUSES : Georges FAVRE, Philippe ROUCOU, Philippe MAYU

PROCURATION : Georges FAVRE à Sandra REMILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane DEBORNES

Monsieur le Maire accueille M. Jean-Marc Challier et M. Sylvain Mazzariol. Il leur donne la parole pour qu'ils présentent les travaux de réfection du perron de la mairie. Il convient de mettre des marches de 16 cm, les pierres seront récupérées et des neuves seront ajoutées, le perron sera élargi. Il faut compter deux semaines de travail. Les travaux seront programmés mi-septembre. Le conseil municipal est d'accord lancer ces travaux d'un montant de 15 216€ (dont 20% sera subventionné par le conseil départemental).

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté. Suite au séisme dévastateur qui a touché le Népal, Sandra Rémillon demande s'il est possible d'attribuer une subvention à l'office du tourisme de Chamonix qui collecte des dons, les élus sont d'accord, Monsieur le Maire informe que la délibération sera rattachée.

DELIBERATIONS

La délibération concernant la modification des statuts de la CCPC est repoussée à la prochaine réunion, le président de la CCPC sera invité pour plus d'explication.

Les délibérations suivantes sont votées :

- LOCATION APPARTEMENT ECOLE PRIMAIRE

Monsieur MADEC François et Madame PERRIN Léa, occupant, déjà à titre précaire, de l'appartement au premier étage de l'école de Vovray-en-Bornes, sont intéressés par le renouvellement de la convention d'occupation.

Le conseil municipal donne son accord, pour mettre à disposition de Monsieur MADEC François et Madame PERRIN Léa, le logement de fonction vacant à l'Ecole Primaire Publique de VOVRAY-en-BORNES, à compter du 1^{er} juillet 2015 au 31 juin 2016.

Il fixe à 503 € le prix du loyer par mois.

Ce montant se décompose comme suit :

- 433 € par mois le prix du loyer nu, lequel sera revalorisé chaque année par délibération du Conseil Municipal,
- 70 € de frais de chauffage, la régularisation aura lieu au mois de juin 2016 selon les factures de Fioul réglées par la commune.

**- CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS
L'EMPLOI (CAE)**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 18 mai 2015.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous les responsabilités de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec M. Charveys ainsi que le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi ».

Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La durée du travail est fixée à 23 heures par semaine.

Sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire + 10.%, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Il autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec Pôle Emploi.

Suite à la mise en disponibilité de Stéphane Palayer, six candidatures ont été reçues. Trois personnes ont été convoquées en entretien, Michel Charveys a été retenu. Celui-ci étant éligible au contrat unique d'insertion, la commune bénéficie d'une aide de l'état.

- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DU SAPPEY POUR REPARTIR LES FRAIS LIES A L'AGENT TECHNIQUE

Un agent technique est recruté en contrat à durée déterminée d'un an pour 23 heures sur la commune de Vovray-en-Bornes et 12 heures sur la commune du Sappey à compter du 18/05/2015.

Les frais de téléphonie, les frais d'essence, les frais de vêtements de travail, et autres seront supportés par la commune de Vovray-en-Bornes, le conseil municipal décide d'établir une convention avec la commune du Sappey pour répartir ses charges, un état sera effectué en fin d'année.

Cette convention sera renouvelée tacitement en cas de renouvellement du contrat.

- ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal accepte que Monsieur le Maire signe le renouvellement du contrat avec l'entreprise Marc Favre pour l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public qui est arrivé à échéance.

Cette entreprise connaissant parfaitement le dispositif installé sur la commune, Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Le conseil municipal approuve la proposition de prix pour la réalisation de la cartographie de l'éclairage public, le devis s'élève à 2 371.00€ HT. Cette carte sera intégrée au cadastre informatisé par le RGD. L'option proposée pour un montant de 603€ HT est également acceptée. Elle concerne les caractéristiques des points lumineux et les liaisons du réseau (aérien et enterré).

Cet outil permettra de mettre à jour le réseau d'éclairage public, d'effectuer un suivi du matériel et de pouvoir répondre aux déclarations d'intention de commencement des travaux plus facilement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

- FORMATION AU PREMIER SECOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que le personnel communal effectue une formation aux premiers secours. Cette formation sera initiée par les Sapeurs-Pompiers de la Haute-Savoie et fera l'objet d'une convention.

Le coût de cette formation est de 60€ par agent et peut-être pris en charge par la collectivité.

Le conseil municipal accepte de prendre en charge le coût de la formation.

Il donne son accord pour la formation aux Premiers Secours du personnel communal.

Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- SUBVENTION POUR LE NEPAL

Après le séisme dévastateur qui a touché le Népal, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien à ce pays.

La commune de Chamonix a mis en place une collecte de fonds « opération solidarité Népal » par le biais de l'office du tourisme.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150€ à l'office du tourisme de Chamonix pour l'opération solidarité Népal.

COMMISSIONS

BATIMENT :

Salle polyvalente : Monsieur le Maire présente le premier jet de l'architecte (agrandissement de salle). Cette première base permettra de travailler le projet. Une réunion de travail sera organisée avec l'architecte.

Eglise:

Les travaux de la mise en place des cadrans et du beffroi sont en cours.

VOIRIE :

Aires de croisement : Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres, la commission d'appel d'offres a retenu les deux entreprises les mieux placées pour la négociation. Après analyse des offres, l'entreprise Barbaz propose l'offre la plus intéressante pour un montant de 69 770€ HT. Le marché sera attribué au prochain conseil.

Toujours dans le cadre du fonds départemental des territoires, une subvention de 20% sera attribuée par le conseil départemental.

Enfouissement des réseaux : Une réunion d'avant-projet a eu lieu avec le Syane pour les travaux d'enfouissement à Rogin. Les travaux sont estimés à un montant de 189 176€ pour la commune. Les travaux seront repoussés au printemps 2016.

Il sera également possible de monter un dossier de demande de subvention, notamment de subvention parlementaire auprès de M. Cyril Pellevat, sénateur.

Groupement de commandes du Syane : Monsieur le Maire informe qu'après étude de notre dossier, l'adhésion au groupement de commandes du Syane pour la mise en concurrence des marchés d'électricité n'est pas nécessaire. Nous n'avons pas l'obligation de lancer un marché vu notre consommation d'énergie. Le marché de déneigement devra être lancé cet été.

SCOLAIRE :

Monsieur le Maire explique que l'organisme Teractem est intervenu pour présenter son activité en présence des communes de Vovray-en-Bornes et du Sappey.

Pour le regroupement pédagogique, ils proposent de mener une étude afin de diagnostiquer le besoin par rapport à l'évolution de la population. Ils disposent de statistiques (observatoire départemental), ils en déduiront différents scénarios et mentionneront les avantages, inconvénients et évalueront les coûts.

Cette étude coulera 1500€ par commune. Elle sera réalisée rapidement. Tous les élus présents sont d'accord sauf Christelle Duvernay qui pense que cette étude est de compétence intercommunale.

Les effectifs pour 2015, sont pour l'instant de 26 élèves au Sappey et 25 à Vovray.

ACCUEIL DE LOISIRS

Les élus des quatre communes souhaitent ouvrir un accueil de loisirs en commun pour le mercredi après-midi (temps périscolaire) et les vacances (temps extrascolaires). Pour connaître les besoins, des questionnaires ont été distribués dans les écoles. Une réunion sera organisée entre les 4 communes pour analyser les réponses et discuter du projet.

DIVERS

Rencontre avec les conseillers départementaux : Monsieur le Maire explique que Christelle Petex et Denis Duvernay, tous deux nouveaux conseillers départementaux de notre nouveau canton, ont reçu tous les maires de l'ex canton de Cruseilles afin d'expliquer leur vision de travail sur le mandat à venir. Au niveau de l'attribution des aides aux communes, elle sera répartie à hauteur de 20% des projets pour un plafond maximum de 500 000€ par commune et par an (les gros dossiers pourront être découpés en plusieurs tranches). Les dotations seront réparties en parfaite transparence entre les 27 communes du canton de la Roche.

Salle polyvalente : Le planning de la salle polyvalente étant chargé, les élus se sont réparti les locations.

Personnel : Corinne Duret a été recrutée pour le ménage des bâtiments communaux (mairie et salle polyvalente), son contrat a commencé le 1^{er} avril 2015 pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est toujours à la recherche d'un contrat avenir, deux candidatures ont été reçues, la date limite de candidature est fixée au 23 mai 2015.

Cerisier du Japon : Il a été planté à l'Agorespace.

Plantes invasives : Christelle Duvernay participera à une formation sur les plantes invasives le 18 juin 2015.

Logement : Le T2 au-dessus de la mairie est loué par M. Julien Fournier.

CCPC : La CCPC cherche des bénévoles pour accueillir Arno Santamaria (concert à la piscine des Dronières).

Subventions

Monsieur le Maire informe que la salle a été prêtée à titre gratuit pour l'assemblée générale du Ski Club, à la Salévienne pour leur assemblée générale. Un pot sera offert à la Salévienne par la commune. Elle est également prêtée pour les répétitions du Chœur des Bornes le mardi soir.

L'ADMR, le Foyer ski de fond, le Club des Bornains, allo stop alcool remercient la commune pour l'attribution d'une subvention.

Quelques dates :

30/05/2015 : Concert le Chœur des Bornes pour une association pour les enfants du Mékong.

21/06/2015 : patrimoine de Pays, Odile fait une visite de la Chapelle et du village de Vers la Grange

6/09/2015 : Fête du Salève sur l'alpage de Lathuille.

12/09/2015 : Journée des assistantes maternelles organisées à Cruseilles.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire
Xavier BRAND

